

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-six et le 27 Avril à 17 heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Étaient présents (8) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, Isabelle ESTAQUE, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, GUILÈNE GUIEN, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,

Étaient absents (1) : Galinier Norbert,

Procuration (2) : Jacqueline REYNES a donné procuration à Estaque Isabelle, CABROL Emilie a donné procuration à Gabaude Chantal,

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Chantal GABAUDE

N° DCCAS2026-1 :

OBJET : ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CCAS -

Présidé de droit par le Maire, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Puimisson comprend, en nombre égal 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres nommés par Le Maire.

VU la délibération 2026-12 du 2 Avril 2026 qui a élu Mme Chantal GABAUDE, Jacqueline REYNES, Isabelle ESTAQUE, Norbert GALINIER, Emilie CABROL siéger au Conseil D'Administration du CCAS.

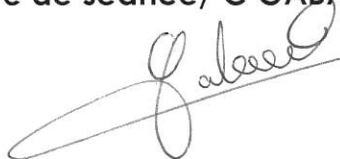
Pour assurer le fonctionnement de cette instance, le Conseil d'Administration est invité à désigner son vice-président pour accomplir, en cas d'empêchement du Président, tous les actes relatifs aux missions et domaines de compétence du CCAS, conformément à l'article L123 -6 du Code de l'Action Sociale des Familles.

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ELIT** à bulletin secret et à la majorité absolue, Madame Chantal GABAUDE, en qualité de Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.
- **AUTORISE** M Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Secrétaire de séance/ C GABAUDE



Le Maire D. BARTHES

